Service Éducation et Accueil B.P.73 L-3401 Dudelange Tel.: 51 61 21 - 5678 Fax: 51 61 21 - 5679 Fulle De DUDELANGE VILLE DE DUDELANGE VILLE DE DUDELANGE Service Éducation et Accueil B.P.73 L-3401 Dudelange.lu www.sea-dudelange.lu

MOIS DE FACTURATION: Septembre

(Vacances d'ÉTÉ)

Nom et Prénom :	
Matricule de l'enfant:	

		Lundi 02/09/2024	Mardi 03/09/2024	Mercredi 04/09/2024	Jeudi 05/09/2024	Vendredi 06/09/2024
Accueil 1	06:30 - 07:00					
Accueil 2	07:00 - 08:00					
Accueil 3	08:00 - 09:00					
Accueil 4	09:00 - 12:00					
Restauration	12:00 - 14:00					
Foyer 1	14:00 - 17:00					
Foyer 2	17:00 - 18:00					
Foyer 3	18:00 - 19:00					

		Lundi 09/09/2024	Mardi 10/09/2024	Mercredi 11/09/2024	Jeudi 12/09/2024	Vendredi 13/09/2024
Accueil 1	06:30 - 07:00					
Accueil 2	07:00 - 08:00					
Accueil 3	08:00 - 09:00					
Accueil 4	09:00 - 12:00					
Restauration	12:00 - 14:00					
Foyer 1	14:00 - 17:00					
Foyer 2	17:00 - 18:00					
Foyer 3	18:00 - 19:00					

Veuillez marquer les plages avec "Ex" pour lesquelles vous voulez excuser votre enfant.

La période de facturation est faite mensuellement et par semaines entières, suivant le calendrier établi par le ministère de l'éducation nationale. Elle englobe le premier lundi du mois jusqu'au dimanche précédent le premier lundi du mois suivant. La période de facturation peut varier entre 4 et 5 semaines. Les périodes excusées ne sont pas facturées si la date limite de remise est respectée.

		Signature et date
A remettre au plus tard pour le:	23/08/2024	

Par la présente signature de sa demande, le demandeur donne explicitement l'autorisation à la Ville de Dudelange d'utiliser les données de ce formulaire dans le cadre de l'organisation des structures d'accueil communales. De plus amples informations peuvent être trouvées dans la déclaration sur la protection des données privées : https://www.dudelange.lu/index.php/notice-legale (contact: dpo@dudelange.lu). Une copie de la notice d'information pour les traitements de données à caractère personnel opérés dans le cadre de l'organisation des structures d'accueil communales est disponible en version papier à l'administration du service d'éducation et d'accueil, Hôtel de Ville, rez-de-chaussée, bureau 7.